Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20261008-D2026_57-DE

Commune de Mérillac
Séance du 8 octobre 2026
Délibération n°2026-57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Le 8 octobre 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 1er octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sandrine CANAUD *(pouvoir à Dominique DELAUNAY)*, Isabelle BOUGAHAM.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-57. Subventions pour sorties scolaires.

Les écoles publiques de Saint-Vran et de Langourla sollicitent une aide financière de la commune pour l'organisation de sorties scolaires.

Jusqu'à présent, la commune de Mérillac a appliqué les mêmes conditions que la commune du Mené, à savoir par année scolaire :

-15€ par élève pour une sortie d'une journée,
-20€ par élève pour une sortie de deux jours et une nuit,
-40€ par élève à partir de deux nuitées.

Il est proposé de conserver les mêmes forfaits pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve la proposition du Maire et lui donne tous pouvoirs pour sa mise en œuvre.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.